

## Communiqué de presse

### L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) et ATMO France (Fédération nationale des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air) signent une convention de partenariat

Le 18 février 2009

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) représentée par Monsieur Martin Guespereau, directeur général, et la Fédération nationale des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (ATMO France), représentée par Monsieur Christian Hutin, député du Nord, son président signent ce jour une convention bilatérale de partenariat.

Il est à ce jour reconnu par la communauté scientifique que la pollution atmosphérique a des effets néfastes sur la santé. Les AASQA de part leur mission de surveillance de la qualité de l'air et de mise en œuvre d'outils performants, sont en mesure de fournir des données pointues d'exposition à la pollution de l'air. En ce sens, elles constituent des partenaires « clef » pour l'Afsset. Elles permettent d'alimenter les travaux d'expertise en évaluation des risques ; elles apportent leur appui sur la mise en œuvre de techniques fines de caractérisation de l'exposition à la pollution atmosphérique, dans l'objectif d'être utiles à des études d'impact sanitaire.

La contribution des AASQA aux travaux d'expertise de l'Agence a d'ores et déjà plusieurs expressions : La participation au Comité d'experts spécialisés « Risques liés aux milieux aériens » de l'Afsset et à différents groupes de travail instruisant des saisines relatives aux risques sanitaires induits par les polluants de l'air ; la participation au comité d'orientation et de prospective de l'Observatoire des résidus de pesticides; des conventions de recherche et de développement en cours visant à améliorer la connaissance des expositions à la pollution atmosphérique.

Cette convention vient parachever et cadrer des collaborations déjà fructueuses avec les AASQA. L'organisation du réseau sur lequel l'Afsset prend appui pour procéder elle-même ou faire procéder à toute expertise, analyse ou étude nécessaire à ses missions, est une orientation stratégique prioritaire de l'agence de laquelle dépendent la solidité et la pertinence de ses expertises.

La liste des saisines en cours, les avis et rapports de l'Afsset sont consultables sur [www.afssset.fr](http://www.afssset.fr)

---

#### Contactez le Service de presse

Céline Delysse et Nathalie Lonnel : 01 56 29 13 77  
[presse@afssset.fr](mailto:presse@afssset.fr)

#### Pour consulter nos travaux avis et notre programme:

Les sites de l'Afsset	<a href="http://www.afssset.fr">www.afssset.fr</a>
L'Observatoire des Résidus de Pesticides :	<a href="http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr">www.observatoire-pesticides.gouv.fr</a>
Le portail Santé Environnement Travail :	<a href="http://www.sante-environnement-travail.fr">www.sante-environnement-travail.fr</a>
Le site dédié à la substitution des CMR :	<a href="http://www.substitution-cmr.fr">www.substitution-cmr.fr</a>

### **A propos de l'Afsset**

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 sur la sécurité sanitaire a fixé un principe de séparation de l'évaluation et de la gestion des risques, et créé un ensemble d'agences publiques chargées de l'évaluation. Ce dispositif a été complété par **la loi du 9 mai 2001**, votée à l'unanimité du parlement, créant une agence dédiée à la santé environnementale : l'Afssa, transformée en Afsset par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 2005 pour couvrir également le champ de la santé au travail. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) est un établissement public administratif de l'État, placée sous la tutelle des ministres de l'écologie du travail et de la santé. Dans le but d'**assurer la protection de la santé humaine**, l'agence a pour mission de :

- **évaluer les risques sanitaires** dans les domaines de l'environnement et du travail ;
- fournir un **appui technique aux ministères** et les informer pour qu'ils puissent prendre les décisions de gestion de ces risques et préparer la réglementation ;
- **coordonner un réseau de 21 organismes publics scientifiques** et de conduire avec eux toute analyse nécessaire d'évaluation des risques sanitaires (organismes cités par l'article R 1336-2 du code de la santé publique : Afssa, InVS, Ineris, INRS, Ifremer, Météo France...)
- **contribuer à l'information**, à la formation et à la diffusion d'une documentation scientifique et technique et **au débat public** sur la sécurité sanitaire liée à l'environnement et au travail ;
- **exercer une veille scientifique** sur les connaissances nouvelles ;
- **financer des programmes de recherche scientifique** dans les domaines de sa compétence.

Le budget de l'agence pour 2009 est de 25 millions d'euros, pour un effectif de 130 agents. L'Afsset comprend 4 départements scientifiques, une direction générale à laquelle sont directement rattachées le service qualité, la direction des achats et des finances, la direction des ressources humaines ainsi que la direction des services d'informations. L'agence fait appel à 400 scientifiques extérieurs qui se réunissent en 7 Comités d'Experts Spécialisés (CES) pour rendre une expertise collective. Elle est administrée par un conseil d'administration, au sein duquel sont représentés ses ministères de tutelles et l'ensemble des parties prenantes de la société (représentants des employeurs, des salariés, des associations de défenses des victimes de l'amiante, de l'environnement et des consommateurs). Elle dispose d'un conseil scientifique.

L'agence sera fusionnée prochainement avec le BERPC, qui partage avec elle l'évaluation des produits chimiques.

### **A propos d'ATMO France - la Fédération nationale des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA)**

La fédération ATMO France représente 34 associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Ces AASQA ont pour spécificité d'être administrées par quatre collèges regroupant des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des émetteurs de pollution atmosphérique (notamment des industriels) et des personnalités qualifiées (médecins, chercheurs, associations écologiques, autres AASQA. Les AASQA se déclinent sur un plan régional.

Dans les années 90, et avec l'adoption de la loi LAURE (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie), les associations ont mis en place la mesure en réseau et des outils de cartographie, d'inventaires des émissions, de prévisions voire de simulations prospectives, pour favoriser la mise en place de diagnostics intégrés de la pollution de l'air. Ces diagnostics servent à rechercher les causes d'épisodes de pollution afin d'améliorer la qualité de l'air ayant des impacts sur la santé, l'environnement et le climat.

La fédération ATMO France a vu son travail reconnu dans le rapport parlementaire de 2006 qui concluait qu'il y avait urgence pour le climat et pour l'air et qu'une gouvernance commune de l'atmosphère sur ces thèmes s'avérait indispensable. Ce rapport souhaitait aussi un renforcement du rôle des AASQA.

Dans l'avenir, les AASQA devraient voir leurs activités s'enrichir de nouvelles problématiques telles que le suivi des pollens (en lien avec le Réseau national de surveillance aérobiologique), le suivi de la qualité de l'air intérieur (en lien avec l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur) ou celui de la radioactivité, voire du bruit. Ces nouvelles perspectives coïncident avec le développement de la professionnalisation au sein de la fédération ATMO.

Site internet : [www.atmo-france.org](http://www.atmo-france.org)